



DOSSIER DE PRESSE

Lundi 6 décembre 2012

**Signature de la charte
« jardiner en préservant sa santé et l'environnement »**



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



SOMMAIRE

I. Pour protéger l'eau, diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers...

II. Impliquer les jardinerie pour toucher les jardiniers amateurs

III- Des partenaires mobilisés

IV- Des outils de communication évolutifs

V- Des résultats attendus

VII-Contacts

En pièce jointe, la charte « jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

I. Pour protéger l'eau, diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers...

Le suivi de la qualité de l'eau en Bourgogne montre que tous les cours d'eau sont contaminés et essentiellement par les herbicides.

Même si les quantités de produits phytosanitaires appliquées en zones non agricoles sont moindres que dans le domaine agricole, les conditions d'application font que les risques de transfert vers les eaux superficielles sont importants. Les désherbants appliqués sur les pentes de garage, cours, allées gravillonnées, terrasses, trottoirs, fossés... sont rapidement et massivement entraînés vers les eaux dès les premières pluies en raison de leur caractère imperméable.

Chaque année, les jardiniers amateurs consomment de 5 à 8 % (selon les sources) du tonnage total annuel de produits phytosanitaires. Par ailleurs, une méconnaissance générale des enjeux aboutit bien souvent à une sur-consommation des pesticides non professionnels. Les eaux de surfaces sont ainsi largement impactées par les utilisations de pesticides.

La charte s'intègre dans le plan Ecophyto et les politiques régionales

Le plan Ecophyto est la déclinaison française d'une politique de l'union européenne. Mis en place en France à la suite du Grenelle de l'environnement, il a pour objectif de réduire l'usage des pesticides au niveau national. De nombreux acteurs professionnels, associatifs, organismes de recherche, collectivités et représentants de l'Etat sont déjà mobilisés.

Le ministère chargé de l'agriculture pilote la mise en œuvre du plan Ecophyto: de nombreuses actions concrètes sont déjà déployées.

En plus des agriculteurs, le plan concerne aussi les collectivités, les gestionnaires des espaces verts et les jardiniers amateurs.

Parallèlement au plan, un certain nombre d'actions financées par la Région et visant à rationaliser l'utilisation de produits phytosanitaires, ont déjà été menées envers les collectivités et indirectement, les jardiniers amateurs en Bourgogne. Des diagnostics de pratiques, des formations, des plans de désherbage et des plans de gestion différenciée ont été proposés aux collectivités territoriales qui ont ainsi pu améliorer leurs pratiques voire même arrêter l'utilisation de pesticides. La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » portée par le Conseil Régional de Bourgogne en est un récent exemple.

II. Impliquer les jardinerie pour toucher les jardiniers amateurs

Un constat est évident : il est difficile d'agir auprès des jardiniers amateurs, afin de changer leurs comportements et leurs pratiques phytosanitaires. Il apparaît donc pertinent d'utiliser les jardinerie comme « prescriptrices », c'est-à-dire de faire en sorte que, par les recommandations et les conseils de leurs vendeurs, elles exercent une influence sur les jardiniers amateurs, pour réduire efficacement l'utilisation de pesticides au jardin.

La charte « jardinerie » permettra :

- D'informer et sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour leur santé (ne pas utiliser de produits toxiques, consommer des légumes et des fruits produits sans pesticides) ; et pour l'environnement (l'état des eaux en Bourgogne, la faune sauvage présente dans les jardins, la limitation du volume de déchets dangereux...)
- D'informer et sensibiliser les jardiniers amateurs sur les techniques alternatives à mettre en place dans les jardins

Pour cela, elle propose d'aider les conseillers via des formations sur les risques que présentent les produits d'entretien du jardin et sur les techniques alternatives au traitement chimique présentes en magasin. Les outils de communication mis à disposition ont pour but d'apporter une plus-value à l'information des consommateurs et de mettre en valeur les solutions douces présentes dans les surfaces de vente.

III- Des partenaires mobilisés

Sur 2 zones tests

L'opération se déroule sur deux secteurs pilotes en 2013 et s'étendra à terme sur l'ensemble du territoire bourguignon.

Tous les établissements situés sur les axes « *Dijon-Chalon-sur-Saône* » et « *Auxerre-Sens* » qui vendent des articles dédiés à l'entretien du jardin sont concernés (hors grandes surfaces alimentaires) :

- Jardineries
- Libre Service Agricole (LISA)
- Graineteries
- Grandes surfaces de bricolage

En plus des jardineries à impliquer au travers de la charte, de nombreux partenaires auront alors été mobilisés pour relayer l'action (collectivités locales, syndicat des eaux, de bassin..., institutionnels, Associations, ADEME, Conseil Généraux, Chambres de Commerce et d'Industrie, Agences de l'eau...) :

Des engagements réciproques

Pour les enseignes signataires, un projet de communication

Elles s'engagent à **mettre en avant dans leurs surfaces de ventes** les articles et supports de communication promus par la charte, **d'informer les clients** sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et **d'orienter le conseil** sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre, ceci, grâce à la formation d'au moins un vendeur par an.

Pour la FREDON, un suivi technique

La FREDON s'engage à suivre et accompagner les enseignes signataires et notamment à mettre à disposition de celles-ci des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticides et organiser la formation des vendeurs en proposant des sujets d'intervention sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la Charte.

Pour les partenaires administratifs : un appui financier

Cette charte d'initiative locale, a été validée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne (DRAAF Bourgogne) et bénéficie d'un soutien financier de l'ONEMA, de l'Europe et du Conseil Régional pour l'année 2012.

Pour les autres partenaires, le relais de l'information

Il s'agira pour eux de relayer autant que faire se peut l'information de l'existence de la charte lors de manifestation (salons, participation à des colloques, animation...).

V- Des outils de communication évolutifs

NOM	VISUEL	DESSCRIPTIF	A PLACER
Affiche magasin		Affiche avec le logo des partenaires indiquant l'adhésion de l'enseigne à la Charte	A placer à l'entrée du magasin et/ou dans les rayons concernés
Fiches		5 fiches conseils : - les auxiliaires - les paillis - le compostage et la fertilisation - les allées, terrasses et cours - les bonnes pratiques	Groupées dans un présentoir, en rayon ou aux caisses (Seront téléchargeables sur le site de la Fredon Bourgogne et des partenaires)
Fiches A4		Agrandissement des fiches conseils avec une perforation (pour chaînette ou cordelette) pour consultation seulement.	Dans les rayons
Livret papier		« Savoir jardiner au naturel » Livret	A destination des vendeurs et des partenaires (présentation dans des manifestations sur l'environnement)
Réglette		1 réglette avec le message « les pesticides, c'est pas automatique ! Adressez vous à un vendeur conseil »	A glisser dans les barres de prix dans les rayons produits phytosanitaires
Panonceaux alternatives		7 panneaux informatifs - les plantes couvre-sol - les paillis - le composteur - les composts et fumiers - le récupérateur d'eau de pluie - le broyeur de végétaux - les outils	Auprès des alternatives qui ne peuvent pas être couvertes par des stop produits (plantes, gros matériel...)
Stop produit		Logo avec clips de fixation	A clipser auprès des alternatives citées en annexe 4 de la charte.

Les partenaires publics et associatifs disposeront d'affiches au format A3 pour promouvoir la Charte ainsi que de tracts de présentation de la charte au format A5.

VI- Des résultats attendus

L'opération sera suivie, évaluée et validée par un comité de pilotage correspondant au groupe de travail Ecophyto (Zones Non Agricoles - sous-groupe jardinier amateur) et comprenant toutes les catégories de partenaires du projet : collectivités, professionnels, associations, état.

L'opération étant fondée sur le volontariat, les enseignes et les partenaires pourront se libérer des engagements de la Charte à tout moment. De leur côté, le pilote de l'opération et ses partenaires pourront prononcer unilatéralement le retrait de l'un ou l'autre des points de vente signataires ne respectant pas les engagements.

VII-Contacts

Les informations concernant la Charte (texte, engagements, signataires, etc.) ainsi que les outils de communication sont sur le site de la FREDON Bourgogne : www.fredon-bourgogne.com

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter :

Sur le secteur de Dijon :

Frédéric Augier
FREDON Bourgogne
frederic.augier@fredon-bourgogne.fr - 06 18 10 02 96

Sur le Secteur d'Auxerre :

Arnaud Bellina
FREDON Bourgogne
arnaud.bellina@fredon-bourgogne.fr - 06 24 13 40 35



Réalisé avec l'appui financier de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

